

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Société Nationale de Protection de la Nature

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44 rue d'Alésia

75014 Paris

**Réunion de l'organe délibérant relative à
l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 Décembre 2019**

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile France et membre
de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly sur Seine

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société Nationale de Protection de la Nature – Association Loi 1901 (SNPN)

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 3 Juillet 2020

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Rudy Jardot
Associé

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Société Nationale de Protection de la Nature

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44 rue d'Alésia

75014 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2019

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre B 632 013 843

29 rue du Pont

92200 Neuilly sur Seine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société Nationale de Protection de la Nature – Association Loi 1901 (SNPN)

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Société Nationale de Protection de la Nature relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration, le 07/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant les événements postérieurs à la clôture et plus précisément les conséquences du Covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Neuilly-Sur-Seine, le 3 Juillet 2020

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Rudy Jardot
Associé

Comptes annuels au 31/12/2019

ACTIF	Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019			01/01/2018 au 31/12/2018
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	13 034	11 486	1 549	983
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 125		3 125	3 125
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	158 702		158 702	217 052
Constructions	491 632	257 563	234 069	262 191
Installations techniques, matériels	29 417	4 220	25 197	26 436
Autres immobilisations corporelles	1 490 046	1 272 995	217 051	191 737
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				6 000
Immobilisations Financières (2)				
Participations	9 993		9 993	9 993
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	100 000	2 730	97 270	
Prêts	3 267		3 267	
Autres immobilisations financières	7 676		7 676	76
TOTAL (I)	2 306 892	1 548 994	757 899	717 592
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	7 834		7 834	9 302
Avances et acomptes versés sur commandes	2 501		2 501	9 642
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	37 469	6 476	30 993	19 575
Autres	413 918		413 918	626 485
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 174 301		2 174 301	341 320
Charges constatées d'avance (3)	18 416		18 416	3 749
TOTAL (III)	2 654 439	6 476	2 647 963	1 010 073
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	4 961 332	1 555 470	3 405 862	1 727 665

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

PASSIF	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	10 973	10 973
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	291 581	260 100
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 788 188	31 481
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	266 896	326 308
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	2 357 638	628 862
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	158 835	193 926
Provisions pour charges	7 415	7 415
TOTAL (III)	166 250	201 342
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	257 488	249 728
Sur autres ressources	161 124	161 124
TOTAL (IV)	418 612	410 852
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	246	
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 721	81 325
Dettes fiscales et sociales	323 635	329 230
Redevables créditeurs		13 790
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		515
Autres dettes	997	2 420
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	78 763	59 330
TOTAL (V)	463 362	486 609
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	3 405 862	1 727 665

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

463 362

48

486 609

Comptes annuels au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	165 701	172 350
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	890 592	1 104 419
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	25 301	36 124
Cotisations	44 362	53 370
Autres produits (hors cotisations)	73 106	638 901
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 199 061	2 005 165
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	10 013	10 749
Variation de stocks de marchandises	1 468	538
Achats de matières premières et de fournitures		
Variation de stocks de matières premières et de fournitures		
Achats d'autres d'approvisionnements		
Variation de stocks d'approvisionnements		
Autres achats et charges externes *	511 807	438 332
Impôts, taxes et versements assimilés	74 206	90 351
Salaires et traitements	718 489	910 415
Charges sociales	274 773	348 582
Dotations aux amortissements, dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	101 551	93 336
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	6 476	
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	8 355	1 197
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 707 137	1 893 499
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	-508 076	111 666
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 335	156
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 335	156
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 730	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	2 730	
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	605	156

SMPN

Comptes annuels au 31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	40 974	52 553
Sur opérations en capital	2 386 971	850
Reprises sur provisions et transferts de charges	46 000	20 000
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 473 945	73 403
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	79 293	1 425
Sur opérations en capital	76 703	166
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 800	46 000
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	169 795	47 591
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	2 304 150	25 812
Impôt sur les bénéfices	731	
SOLDE INTERMÉDIAIRE	1 795 948	137 634
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS	105 109	
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	112 869	106 153
TOTAL DES PRODUITS	3 781 450	2 078 724
TOTAL DES CHARGES	1 993 262	2 047 243
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	1 788 188	31 481
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS		
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES		
TOTAL	1 788 188	31 481

* Y compris : *Redevances de crédit-bail mobilier*
Redevances de crédit-bail immobilier

2 694

4 642

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

2 304 150

25 812

ANNEXE COMPTABLE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 3 405 861,86 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 1 788 187,76 Euros.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

 Comptes annuels au 31/12/2019

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	30 ans ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 ans ans
- Installations techniques	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans ans
- Matériel de transport	4 ans ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans ans
- Mobilier	10 ans ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Subventions d'investissement

La quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat est comptabilisée dans un compte de produits d'exploitation (757) compte tenu du caractère renouvelable de ces subventions.

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2019

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les états financiers de la structure ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et la structure s'attend à un impact négatif sur les états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les structures, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice plusieurs entrées et sorties ont été constatés :

- Le total des acquisitions de l'exercice s'élève à 114 507.61 euros répartis sur les 3 entités à savoir :

- * Paris : 13 628.60 euros
- * Grand-lieu : 35 900.55 euros
- * Camargue : 64 978.46 euros

Il est à noter que pour certaines d'entre elle, une subvention a été obtenue.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 362		1 798
CORPORELLES		Terrains	217 052		2 630
		Constructions	341 257		
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	448 114		13 200
		Installations techniques, matériel & outillage industriels	28 848		569
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	763 938		24 353
		Autres immos corporelles	380 966		51 158
		Matériel de transport	283 584		22 799
		Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 463 759		114 710
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	9 993		
		Autres titres immobilisés			100 000
		Prêts et autres immobilisations financières	76		10 867
		TOTAL	10 069		110 867
		TOTAL GENERAL	2 488 189		227 375

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
		par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop. TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL			16 160	
CORPORELLES	Terrains		60 980	158 702	
	Constructions	Sur sol propre	254 514	86 743	
		Sur sol d'autrui			
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons	56 425	404 888	29 417
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers	8 055	780 237	
		Matériel de transport	19 352	412 772	
		Mat. bureau, inform., mobilier	9 346	297 037	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL			408 672	2 169 797
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations			9 993	
	Autres titres immobilisés			100 000	
	Prêts & autres immob. financières			10 943	
TOTAL				120 936	
TOTAL GENERAL			408 672	2 306 892	

Comptes annuels au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	10 253	1 232		11 486
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	314 060	2 891	254 514	62 438
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.	213 120	37 293	55 288	195 126
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 412	1 808		4 220
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	677 539	18 946	6 663	689 822
	Matériel de transport	303 197	29 467	8 074	324 590
	Mat. bureau et informatiq., mob.	258 656	9 913	9 339	259 230
	Emballages récupérables divers				
	TOTAL	1 768 984	100 319	333 877	1 535 426
	TOTAL GENERAL	1 779 237	101 551	333 877	1 546 911

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2019

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations				
Autres		2 730		2 730
TOTAL		2 730		2 730
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL		2 730		2 730

Une provision pour dépréciation concernant les titres acquis en octobre 2019, a été constitué au regard de l'information donnée par la banque en date de clôture, celle-ci s'élève à 2730 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- 33 010,81 € constituant une provision pour charges datant de 2016 intitulée «PRC GNL Maison de l'Etier».

Il semblerait que cette provision concerne GL et le contrat - Contrat LIFE (paragraphe repris des annexes 2017 et du mémento « Francis Lefebvre ») :

« Les subventions versées dans le cadre de ce contrat sont « mixtes ». Elles ont permis pour partie seulement l'acquisition de biens d'équipement susceptibles d'être immobilisés. Les subventions devaient dans ce cas être comptabilisées en produits d'exploitation et non en subventions d'équipement.

En effet, le caractère de subvention d'équipement est déterminé par la partie versante et la subvention doit être affectée à l'acquisition d'une immobilisation précise : ce qui n'était pas le cas.

Lors de l'acquisition, le respect des règles comptables a fait que la subvention a été constatée comme un produit d'exploitation, l'immobilisation n'était pas comptabilisée dans les charges.

En revanche, lors des exercices ultérieurs, les amortissements de ces immobilisations génèrent des charges sans contrepartie dans les produits.

Pour éviter un décalage entre produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice d'acquisition des immobilisations, une provision comptabilisée en « Provisions pour charges » a été constituée sur l'exercice d'acquisition.

Cette provision correspondant au montant des charges d'amortissements générées par les immobilisations acquises grâce aux dites subventions : elle est reprise au rythme de ces amortissements.

Les provisions constituées relatives aux immobilisations acquises en 1995, 1996, 1997 et 1999 sont aujourd'hui soldées, les immobilisations concernées étant amorties. Au 31/12/2019, la provision relative à 1998 s'élève à 24 336,55 €. La reprise effectuée au titre de l'exercice 2019 s'élevant à 2891.45€ ».

- 46 000 euros à été repris correspondant à une provision pour un protocole dont la finalité à été traité sur cette exercice.

- 13 800 euros ont eux été provisionnés selon un protocole et litige en cours.

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées					
TOTAL					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	7 415			7 415
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		193 926	13 800	48 892	158 834
TOTAL		201 341	13 800	48 892	166 249
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières		2 730	
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients		5 043	6 476	5 043	6 476
Autres provisions pour dépréciation			52 564	52 564	
TOTAL		5 043	61 770	57 607	9 206
TOTAL GÉNÉRAL		206 384	75 570	106 499	175 455
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		6 476	5 043	
	- financières		2 730		
	- exceptionnelles		13 800	48 892	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

SAPN

Comptes annuels au 31/12/2019

CRÉDIT-BAI L

Depuis 2018, un contrat a été conclu pour l'acquisition d'un véhicule sur le site de la camargue. Il est constitué de 60 loyers de 237.27 avec un solde d'achat de 3 167.48 euros en date de février 2023.

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Suite au déménagement du siège de l'association un montant de 7 600 euros a été versé en dépôt de garantie, constituant la hausse des immobilisations financières.

STOCKS

Les stocks valorisés concernent uniquement les achats de la boutique en Camargue.

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	9 302,04	7 834,36	9 302,04	7 834,36
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	9 302,04	7 834,36	9 302,04	7 834,36

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)	3 267		3 267	
	Autres immobilisations financières	7 676		7 676	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2 318	2 318		
	Autres créances clients	35 151	35 151		
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés	18	18		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 794	10 794		
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfiques			
		Taxe sur la valeur ajoutée	2 186	2 186	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	Divers	286 527	286 527	
		Groupe et associés (2)	112 708	112 708	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 686	1 686		
	Charges constatées d'avance	18 416	18 416		
TOTAUX		480 746	469 803	10 943	
Renvois (1)	Montant - Créances représentatives de titres prêtés	3 267			
	des - Prêts accordés en cours d'exercice				
(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	18 416
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	18 416

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 890
Autres créances	297 280
Disponibilités	2 733
TOTAL	302 903

SVPN

Comptes annuels au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs or subventions d'investissements, après affectation du résultat 2018 de 31 480.63 euros s'élèvent à 302 554.17 euros.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Celle-ci correspond à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard et est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

A la clôture 2019, l'évaluation s'élève à 418 611.91 euros répartis comme ci-dessous

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
	Etude GRETIA réserve GL	2018		12 600,00	12 600,00	4 891,80	4 891,80
	Programme LIFE	2018		49 101,24	49 101,24		
	Projet Chantier BENEVOLES CAMARGUE	2018		6 635,42	6 635,42		
	Projet QUALITE DES EAUX Camargue	2018		14 000,00	14 000,00		
	Projet Terrains du CDL	2018		19 630,60	19 630,60		
	Antériorité Paris	2018		161 124,00			161 124,00
	Antériorité GL	2018		147 760,90			147 760,90
	Projet CASTOR Paris	2019	21 300,00			10 012,36	10 012,36
	Projet Zone Humide Paris	2019	61 964,00			18 173,35	18 173,35
	Projet Qualités des eaux Camargue	2019	69 825,00			35 385,57	35 385,57
	Soutien Restructuration Accueil	2019	8 000,00			8 000,00	8 000,00
	Agence de l'eau - Investissement	2019	9 530,03		937,23	9 530,03	8 592,80
	DREAL - Investissement	2019	26 875,64		2 204,51	26 875,64	24 671,13
	TOTAL		197 494,67	410 852,16	105 109,00	112 868,75	418 611,91

Concernant les subventions DREAL et Agence de l'eau, celle-ci concerne du fonctionnement cependant elles permettent l'acquisition de matériel pour le bon déroulement des actions sans en définir directement les biens, ce qui ne permet donc pas de définir le caractère de subvention d'équipement.

Cependant lors de l'acquisition du matériel, afin de respecter les règles comptables, celles-ci sont enregistrées en immobilisation et non en charge.

Afin d'éviter un décalage entre les produits et charges entraînant un excédent de produits sur l'exercice lié à ces acquisitions, le montant des immobilisations a été passé en fonds dédiés et une reprise en charge de la quote-part des amortissements générés a été faite.

RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS

Dans le cadre des appels à la générosité du public, l'association sollicite des donateurs pour la réalisation de ses projets. Les sommes ainsi reçues sont considérées comme des produits perçus et affectés aux projets définis. De même, des donateurs effectuent des dons sous réserve de leur affectation à des objets précis correspondant aux missions statutaires de l'association.

La partie de ces ressources affectées non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique 6895 - Engagements à réaliser sur dons manuels affectés, afin de constater l'engagement pris par l'association de poursuivre la réalisation desdits projets ou de l'affecter à l'objet retenu, avec contrepartie au passif au compte 195 - Fonds dédiés sur dons manuels affectés.

Ressources	Situations	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
				A	(7895 ou 7897) B	(6895 ou 6897) C	D = A-B+C
Dons manuels							
	Dons Sapinière	2018	4 186,00	4 186,00			4 186,00
	Antériorité Paris	2017		156 938,00			156 938,00
	Antériorité Grand lieu	2017		147 760,90			147 760,90
	Sous - Total		4 186,00	308 884,90			308 884,90
Legs et donations							
	Sous - Total						
	TOTAL		4 186,00	308 884,90			308 884,90

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

Détail sur page commentaire plus bas.

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	246	246		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	59 721	59 721		
Personnel & comptes rattachés	90 456	90 456		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	88 695	88 695		
Etat & Impôts sur les bénéfices	696	696		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	1 119	1 119		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	142 669	142 669		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	997	997		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	78 763	78 763		
TOTAUX	463 362	463 362		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 Emprunts remboursés en cours d'exer.
 (2) Montant divers emprunts, dett/associés

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	78 763
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	78 763

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	199
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 932
Dettes fiscales et sociales	136 572
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	147 702

SAPN

Comptes annuels au 31/12/2019

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 96 565,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Table de mortalité	TH/TF 00-02
Départ volontaire à	62 ans
Taux de turn over	5,00 %

SAPV

Comptes annuels au 31/12/2019

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019 sont provisionnés à hauteur de 12 400 euros ttc.

SNPN

Comptes annuels au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :	23,00	23,00
Ingénieurs et cadres	5,00	4,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	18,00	19,00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnelles tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de la structure mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel au regard de leurs montants.

Concernant les charges un total de 155 995.35 euros et les produits pour 2 427 944.98 euros.
l'ensemble des produits et des charges sont constituées par des opérations :

- d'ajustement de subvention antérieur perdus
- d'ajustement antérieur et perte diverses d'exploitation.
- de la valeur net comptable suite à cession d'immobilisations

SNPV

Comptes annuels au 31/12/2019

TRANSFERTS DES CHARGES

Les transferts de charges sont :

- Avantage en nature pour 14 210.06 euros
- Remboursement d'assurance suite litige pour 2 668.40 euros,
- IJSS en attente de remboursement pour 488.04 euros.

Autres Informations :

L'association bénéficie d'aides non financières ou contributions volontaires par lesquels des personnes physiques ou morales apportent à l'association un travail, des biens ou d'autres services à titre gratuit.

1 - Bénévolat :

Information relative à la rémunération des dirigeants :

Le président, les plus hauts cadre dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partis du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles.

Elles ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

Parmi les heures de travail fournies gratuitement à l'association il y a eu lieu de distinguer :

Deux acteurs principaux qui sont le président et le vice-président qui pour sa part participe activement à la rédaction du courrier.

A la date de clôture l'évaluation n'a pu être valorisée mais le temps passé n'est pas négligeable tant pour ces deux personnes que pour l'ensemble des acteurs de l'association. Une étude et une mise en place de procès est en cours afin de valoriser au plus juste cette part.

2 - Suivi des legs et donations :

Des legs et donations acceptées mais non comptabilisées, sont en cours de traitement, en particulier :

Leg de Mme A. PILLARD :

- la cession d'un appartement pour une valeur d'environ 25 000 euros à revenir à la SNPN
- la cession de terre agricole pour une valeur d'environ 71 000 euros à revenir à la SNPN
- la liquidation d'une assurance vie pour une valeur de 150 836 euros à revenir à la SNPN
- la liquidation à venir d'un compte bancaire d'ici juillet 2019 dont la valeur n'est pas connue à ce jour.

Leg de Mme ROUXEVILLE :

- la liquidation d'une assurance vie CNP pour une valeur de 18 940 euros à revenir à la SNPN

Leg de M. JEAN SIMMONET :

- la cession de part de SCI pour une valeur estimée à environ 150 000 euros.

Leg de M. BERNARD FAYET :

- La SNPN est légataire particulier à hauteur de 60% d'une maison sise à Marcilly/eure et mise en vente depuis mai 2018 à 219 000 euros, soit 131 400 euros qui revindrais à l'association. Il est précisé que le leg ainsi perçu devra être affecté à des fonds dédiés qui seront consacré à la défense des éléphants.

Leg de M. RENE DAMERY :

- Un appartement sur Paris évalué à 230 000 euros.
- la liquidation à venir d'un compte bancaire après affectation des passifs, dont le montant définitif est en cours.

Leg de Mme SABRIER Jane :

- la liquidation d'une assurance vie pour une valeur de 280 510 euros à revenir à la SNPN

Leg de Mme DREVET Juliette :

- La SNPN a été désigné colégataire avec deux autres associations de la succession de celle-ci. Par son testament, elle demande le versement à part égale entre la SNPN et une autre associaton du solde de la vente de deux appartements après avoir cédé 150 000 euros à des tiers. Selon les évaluations apportés par la SCP FRANCOIS sur fin 2019, un don entre 100 000 et 140 000 euros pourrait donc revenir à la SNPN.